

*Produits antiparasitaires—Loi*

l'orateur précédent qui a dit qu'on perdait de vue le fait que ce produit était un poison. Il convient d'imposer des peines très sévères à ceux qui se désintéressent complètement de la santé et de la vie des gens et c'est la raison pour laquelle je suis heureux qu'on ait présenté cet amendement. Il convient que le gouvernement accepte cette responsabilité lui aussi.

Cette loi lie Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et tout mandataire de Sa Majesté. J'espère que nous n'outrepassons pas nos pouvoirs législatifs en agissant au nom des provinces. Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a soulevé une question à ce sujet.

● (1510)

Les gouvernements concernés, que ce soit à l'échelon fédéral, provincial ou municipal, doivent veiller à ce que les poisons utilisés puissent produire les résultats recherchés sans affecter les humains. Il faut surtout veiller aux méthodes d'utilisation. Il faut tenir compte du vent, du taux d'humidité atmosphérique et de bien d'autres facteurs. Les scientifiques et autres experts devraient établir les normes quant aux méthodes et aux lieux d'utilisation.

Il y a environ sept ans, une compagnie albertaine déversa par insouciance, je ne dirai pas par négligence, des substances toxiques dans un ruisseau, lequel traversait la propriété d'un agriculteur. Ce dernier possédait un beau troupeau de bétail qui s'abreuvait à ce ruisseau. Tout le troupeau succomba à l'empoisonnement. L'agriculteur se demandait quelle pouvait bien en être la cause. Ses bêtes étaient en bonne santé et cela se voyait. Pourtant, elles tombaient soudainement malades et expiraient sous ses yeux. Il fit venir un vétérinaire qui constata que l'eau était empoisonnée. Il fallut attendre deux ans avant que la société pétrolière n'en fût tenue responsable. L'agriculteur finit par être indemnisé. Mais cela ne remplaçait pas son beau troupeau. Personne n'avait compris les dangers que ces substances représentaient. Nous devons prendre les précautions qui s'imposent dans la manipulation des poisons. Nous prenons la peine de bien les étiqueter et de les garder hors de la portée des enfants. Il faudrait être encore plus prudents quand nous les répandons dans les sols, sur l'herbe, les arbres et dans l'air. Nous savons combien ils peuvent être nocifs.

Bon nombre de personnes refusent de manger des fruits avant de les laver. Quand j'étais jeune, j'allais cueillir et manger des carises et du cormier dans les bosquets et les ravins du canyon de la Rivière rouge. J'évitais cependant les groseilles parce que je ne les aimais pas. Je ne me méfiais de rien. C'étaient des fruits juteux et délicieux, mais aujourd'hui je n'en mangerais pas à cause des poisons que l'on répand dans les champs. Il faut les laver avant de les manger. Il faut laver les fruits qui nous viennent de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse ou de la Colombie-Britannique parce que nous ne savons pas s'ils ont été traités avec des pesticides ou des herbicides. Le gouvernement a des responsabilités à cet égard.

Je félicite le gouvernement d'assumer maintenant la responsabilité de ses actes et de ceux de ses agents. Lorsque je m'occupais de la voirie, je ne permettais pas qu'on épande de façon irréfléchie des poisons susceptibles de détruire les récoltes des agriculteurs et de les priver de leur gagne-pain. C'est une responsabilité que je devais assumer. Si je l'avais permis

deux ou trois fois, on m'aurait accusé de ne pas faire mon travail et on m'aurait conseillé de démissionner. Nous avons en effet dû congédier quelqu'un qui, croyons-nous, assumait ses responsabilités, justement parce que la Couronne doit être tenue responsable des actes de ses agents. Le ministre doit assumer cette responsabilité. Cela tient de la nature de notre mode de gouvernement.

Je souhaiterais qu'on apporte au bill un amendement donnant au ministre de l'Environnement (M. Roberts) une certaine responsabilité. Après tout, cela relève de ses compétences et il y aura indéniablement des répercussions sur le milieu. Il existe certes bien des façons de détruire le milieu, des façons auxquelles je n'ai même pas songé.

Je me souviens qu'une fois, nous avons construit un pont au-dessus d'une rivière. On m'avait dit qu'il fallait le construire à une certaine hauteur, sinon nous empêcherions les poissons de remonter vers l'eau froide, déplacement qu'ils doivent faire pour rester en vie, je ne sais trop pour quelle raison précise. On a donc demandé à nos ingénieurs de bien prendre garde de ne pas faire mourir les poissons de cette rivière.

Il peut y avoir bien des sortes de répercussions sur le milieu. Comme le signalait le député il y a quelques instants, nous avons besoin de spécialistes. Nous devons connaître toutes les solutions avant de commencer à utiliser des substances toxiques qui peuvent avoir des effets sur la génération actuelle et les générations à venir.

Je répète ce que j'ai dit il y a quelques instants: il est assez irréfléchi, et je crois que personne n'agirait ainsi de propos délibéré, de permettre que ces pesticides se déposent dans une cour d'école. Cela ne devrait jamais se produire et j'espère que cela ne se produira plus. Je ne vais pas proposer d'amendement parce que je sais que ce serait une perte de temps pour les députés de l'opposition. Je souhaiterais toutefois qu'un ministère présente un amendement donnant au ministre de la Santé et au ministre de l'Environnement une certaine responsabilité en la matière.

J'aimerais aussi signaler un autre fait très regrettable. Si ce que nous étudions aujourd'hui constitue une importante mesure agricole, où donc est le ministre de l'Agriculture (M. Whelan)? Peut-être a-t-il quelque chose d'important à faire. Cette mesure peut avoir des répercussions sur la vie humaine et la vie animale ainsi que sur notre sol, et le ministre n'est même pas ici pour écouter nos points de vue. J'ose espérer qu'il les lira dans le hansard. Il verra, j'espère, qu'il incombe au gouvernement, surtout en ce qui concerne les répercussions des essais sur les êtres humains et sur le milieu, d'assurer la salubrité de l'air, de l'eau et du sol dont hériteront les générations futures.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots au sujet du bill C-45. Notre parti est d'accord pour que ce bill soit adopté. En vertu de ce bill, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et leurs mandataires doivent se soumettre à la loi sur les produits antiparasitaires. Je crois savoir que tous les gouvernements provinciaux sont d'accord sur ce point. Par conséquent, cette loi devrait entrer en vigueur rapidement.